

LE COMMERCE

Madame la Présidente, je voudrais conclure en disant que les divers ministères intéressés se consultent et coopèrent comme les études le précèdent. Nous devrions pouvoir prendre position à ce sujet prochainement.

LE COMMERCE EXTERIEUR—LE DROIT AMERICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN: M.L.A. POSITION DE LA MINISTRE—LA PROPOSITION CANADIENNE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai demandé le 5 décembre à la ministre du Commerce extérieur (M^{me} Carney) ce que le gouvernement entendait faire au sujet du droit compensateur sur le bois d'épicéa dont l'industrie était déjà frappée de façon provisoire. Depuis ce temps-là, le gouvernement a complètement baissé le rideau devant les États-Unis et n'a pas attendu que les importateurs ou non un droit compensateur. Au lieu d'attendre, le gouvernement a imposé un droit à l'exportation. Il y a une différence importante entre les deux arrangements. Il est clair que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre s'oppose vivement à l'imposition de ce droit à l'exportation. Beaucoup au sein de l'industrie et ailleurs croient que nous aurions pu l'imposer sur la coalition américaine du bois d'oeuvre devant les tribunaux de commerce aux États-Unis ou devant le jury de l'Organisation de l'application de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce à Genève, en Suisse.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement a pris l'initiative d'imposer un droit à l'exportation absolument injuste. Cela empêche sur notre territoire et ne tient pas compte des accords traditionnels que nous avons avec les associations. Cette décision tendra à hanter bien des années le gouvernement actuel et ceux qui lui succéderont. C'est l'opinion exprimée depuis deux semaines par d'éminents experts du droit constitutionnel et du droit international.

Nous sommes très inquiets dans une région, le nord de l'Ontario. Durant les mois de novembre et décembre on était frappé ce droit compensateur. Tous les artisans producteurs de bois d'oeuvre ont mis fin à leurs services en raison du nombre de leurs équipes de travail. Ce serait très mal pour nous si le problème s'aggravait et, sans l'industrie de bois d'oeuvre ne fait pas les 550 à 600 millions de dollars que nous espérons voir le droit à l'exportation de 15 p. 100. L'industrie est obligée de

Le droit de coupe est évidemment imposé universellement. En imposant un droit de coupe aux États-Unis, on fera grimper les coûts de l'industrie, des consommateurs canadiens et les autres consommateurs de produits d'exportation, à près de 270 millions de dollars, d'après les calculs américains. Si l'industrie n'a pas les moyens de payer un droit de 550 ou 600 millions, comment pourra-t-elle payer en plus un droit de coupe accordé. Évidemment, le secteur américain des pâtes et papiers pourra imposer ce précédent pour exiger et obtenir que le Canada impose une taxe analogue à son propre secteur des pâtes et papiers dont les exportations vers les États-Unis sont de deux à trois fois plus considérables que celles de notre secteur du bois d'oeuvre.

Les circonscriptions comme la mienne sont dans un dilemme pénible. Beaucoup d'usines ont dû fermer leurs portes au cours de nos derniers mois de décembre. Le problème est de savoir comment il pourra payer cette taxe et survivre. J'espère que la secrétaire parlementaire pourra nous fournir quelques réponses et des conseils d'espérer. J'espère également qu'elle comprendra l'ampleur de ce dilemme.

La taxe est injuste. Les producteurs en Ontario paient un droit de coupe d'environ 17,50 \$ les 1 000 pieds de planche alors que ceux de la Colombie-Britannique paient à l'égard du même genre de bois d'oeuvre un droit de coupe de 4,50 \$. Pourtant, la taxe à l'exportation est uniforme pour tous les producteurs: 15 p. 100. Les propriétaires de scierie en Colombie-Britannique pourraient sans trop de mal payer la taxe à l'exportation. En Ontario, les producteurs qui paient un droit de coupe très élevé devront payer en sus la taxe uniforme.

J'espère que le gouvernement va agir avec promptitude et que le secteur est dans un terrible dilemme. Le nord de l'Ontario va perdre des centaines et des milliers d'emplois à cause de cette taxe à l'exportation.

Mme Jennifer Cositt (secrétaire parlementaire de l'industrie du Broyage national): Madame la Présidente, je répondrai de bon plaisir à la question que mon collègue a posée le 5 décembre à la ministre du Commerce extérieur (M^{me} Carney). La Chambre s'occupera que suite à la décision provisoire relative au bois d'oeuvre rendue le 16 octobre par le département de Commerce des États-Unis, un certain nombre d'opinions furent émises et jugées en étroite collaboration avec le secteur de